



Cabinet de la ministre

Paris, le jeudi 27 janvier 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) Dernière ligne droite avant l'adoption**

#### **Lancement de la consultation publique**

**A l'occasion de la réunion du comité national du développement durable et du Grenelle de l'Environnement mercredi 26 janvier, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, et Thierry MARIANI, secrétaire d'État chargé des Transports, ont présenté hier une nouvelle version de l'avant-projet du schéma national d'infrastructures de transport. Le SNIT, qui devrait être adopté avant l'été, va définir la politique de la France en matière d'infrastructures de transport pour les 20 à 30 années à venir.**

**Cet avant-projet a été enrichi par les contributions et des remarques formulées notamment par les élus, l'autorité environnementale et le comité national du développement durable et du Grenelle de l'Environnement.**

**Les grands équilibres du projet initial sont conservés et les priorités du Gouvernement réaffirmées. Ainsi, conformément aux engagements du Grenelle, le SNIT favorisera le développement des modes de transport alternatifs à la route : le ferroviaire, les transports en commun en site propre, le fluvial, le maritime.**

**Les principales évolutions concernent :**

- **Une affirmation renforcée de la modernisation et de l'optimisation des infrastructures existantes avant le développement de nouvelles.** Un rattrapage important dans le domaine du ferroviaire est cependant nécessaire conformément aux engagements du Grenelle.
- **Une meilleure intégration de la dimension européenne** et une meilleure prise en compte des territoires transfrontaliers.

- **Un renforcement du caractère multimodal et intégré :**
  - De nouvelles actions pour soutenir le développement des chaînes intermodales dans le transport de marchandises et de voyageurs, le développement des plates-formes multimodales, l'intermodalité ferroviaire.
  - Une prise en compte renforcée des besoins de développement des réseaux ferrés et fluviaux et des plates-formes multimodales des grands ports maritimes.
  
- **Une clarification du contenu de la politique de modernisation.**  
En particulier :
  - **s'agissant de la route**, une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'amélioration de l'accessibilité des territoires dont les populations souffrent d'enclavement,
  - **s'agissant du ferroviaire**, une meilleure prise en compte des besoins d'adaptation de la capacité du réseau ferroviaire au développement des trafics et un accent mis sur la desserte optimisée des territoires non directement desservis par le réseau des lignes à grande vitesse.

**Une clarification des coûts en lien avec les actions et projets contenus dans le SNIT.** La nouvelle version de l'avant-projet évalue non seulement les dépenses de développement mais aussi celles de modernisation et d'entretien.

**Cet avant-projet est à partir d'aujourd'hui et jusqu'à fin février, consultable et téléchargeable sur le site Internet du ministère [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).** Les remarques de chacun permettront de consolider la feuille de route de l'État en matière d'infrastructure de transport pour les prochaines années. **Après cette consultation publique, le document sera soumis avant l'été 2011 au Conseil Economique, Social et Environnemental pour avis et fera l'objet d'un débat au Parlement. Le schéma sera ensuite définitivement adopté.**

**"La qualité de nos infrastructures de transport constitue un facteur d'attractivité et de performance considérable pour la France, 3<sup>ème</sup> pays d'accueil de l'investissement direct étranger et 1<sup>ère</sup> destination touristique au monde. Le SNIT va permettre d'améliorer, dans une dynamique de développement durable, la desserte de nos territoires et de créer ainsi les conditions de leur compétitivité, source de croissance et de création d'emplois"** a déclaré le ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

**"C'est un formidable atout pour le développement et la modernisation des réseaux de transport et l'attractivité de nos territoires"** a ajouté le secrétaire d'Etat chargé des Transports

---

**Contacts presse :**

Cabinet de Nathalie Kosciusko-Morizet  
Cabinet de Thierry Mariani

01 40 81 72 36  
01 40 81 77 57

---